

COMMUNE DE SAINT PREST
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

N°2022-11

Rapporteur : Patricia LANTENOIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre, à dix-huit heures, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Robert BALDO, Président.

Etaient présents : M. Robert BALDO, Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, M. Claude HONNEUR, Mme Chantal ALVES, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU

Pouvoirs : Véronique JOBARD donne pouvoir à Patricia LANTENOIS

Absent(e)s excuse(e)s : Rachel CHARLET

Absent(e)s : Olivier LUCAS

Secrétaire de séance : Claire BAUMER

Date de la convocation : 9 novembre 2022

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Ce Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par le Conseil Départemental, s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Ce fonds en 2021 a été destinataire de 4 274 demandes. 3 562 ménages euréliens ont ainsi bénéficié d'aides, à l'accès, au maintien ou d'un accompagnement social spécifique logement.

Le coût de cette participation est fixé à 3 € par logement (logement social).

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	11	POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
---------	----	------	----	------------	---	--------	---

DECIDE

D'ACCEPTER l'attribution en fonction du nombre de logements sociaux (28 x 3.00€) soit 84.00€ au titre du FSL.
DE PRELEVER le montant correspondant à l'article 6281 « concours divers (cotisations...) »

Le secrétaire de séance,

Claire BAUMER



Le Président,

Robert BALDO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20221121-2022-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 24/11/2022

Le Président, Robert BALDO




COMMUNE DE SAINT PREST
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

N°2022-12

Rapporteur : Patricia LANTENOIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre, à dix-huit heures, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Robert BALDO, Président.

Etaient présents : M. Robert BALDO, Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, M. Claude HONNEUR, Mme Chantal ALVES, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU

Pouvoirs : Véronique JOBARD donne pouvoir à Patricia LANTENOIS

Absent(e)s excuse(e)s : Rachel CHARLET

Absent(e)s : Olivier LUCAS

Secrétaire de séance : Claire BAUMER

Date de la convocation : 9 novembre 2022

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Il est donné lecture d'une demande émanant du Conseil département d'Eure et Loir, concernant une participation financière communale au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Le FAJ permet de venir en aide aux jeunes en difficultés sous forme d'aides financières individuelles.

Ces aides ont pour objectif de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et pour assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Ce fonds a aidé en 2021, 981 jeunes eulériens dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	11	POUR	11	ABSTENTION	0	CONTRE	0
---------	----	------	----	------------	---	--------	---

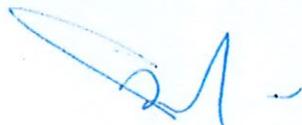
DECIDE

D'APPROUVER l'attribution d'une somme de 500 € au titre du FAJ.

DE PRELEVER le montant correspondant à l'article 6281 « concours divers (cotisations...) »

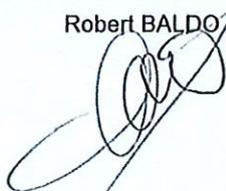
Le secrétaire de séance,

Claire BAUMER



Le Président,

Robert BALDO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20221121-2022-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

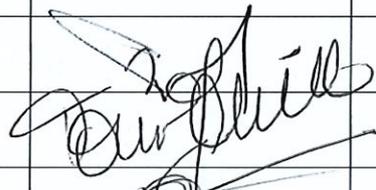
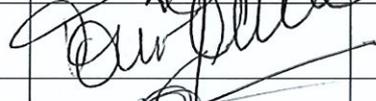
Affichage : 24/11/2022

Le Président, Robert BALDO




**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 à 18h00

TITRE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
Monsieur	ROBERT	BALDO	Président		
Madame	LANTENOIS	Patricia	Vice-Présidente		
Madame	BABEL	Sylvie	Conseillère municipale		
Monsieur	LUCAS	Olivier	Conseiller municipal		
Madame	BAUMER	Claire	Conseillère municipale		
Madame	FORTIN- JOUANNET	Nathalie	Conseillère municipale		
Madame	MARTIN	Caroline	Conseillère municipale		
Madame	ALVES	Chantal	Membre Désignée		
Madame	JOBARD	Véronique	Membre Désignée		Pouvoir Mme LANTENOIS
Monsieur	HONNEUR	Claude	Membre Désigné		
Madame	CHARLET	Rachel	Membre Désignée		
Madame	VILLETTE	Elisabeth	Membre Désignée		
Madame	MOREAU	Jannick	Membre Désignée		

COMMUNE DE SAINT-PREST (28300)

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 A 18H00

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2022

PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)



Le Président,

Robert BALDO